

# 2<sup>ème</sup> SESSION - BOURSES SCOLAIRES AEFE 2019/2020

Date limite de dépôt et d'envoi des dossiers (cachet de La Poste faisant foi)

**Vendredi 13 septembre 2019**

**Le second conseil consulaire pour les bourses scolaires examinera :**

- Les premières demandes déposées par des familles nouvellement installées dans la circonscription consulaire ;
- Les renouvellements tardifs – dossiers non déposés par les familles lors de la 1<sup>ère</sup> session - (à justifier) ;
- Les demandes de révision exprimées par les familles dont les dossiers ont été ajournés ou rejetés lors du 1er conseil (Lettre à envoyer au Consulat accompagnée des documents requis le cas échéant – Il n'est pas nécessaire de constituer un nouveau dossier-).

## Déposer sa demande

### 1. S'informer

#### -Site internet

Consulter le site du Consulat Général de France à Madrid (rubrique « Votre service social ») :  
<https://es.ambafrance.org/-Consulat-general-a-Madrid->

#### -AEFE

Consulter la brochure d'information sur le site de l'AEFE : [www.aefe.fr](http://www.aefe.fr)

### 2. Constituer le dossier

#### - Demande de révision :

Courrier de demande accompagné des pièces justificatives (ne pas constituer un nouveau dossier).

#### - 1<sup>ère</sup> demande et renouvellement tardif:

Formulaire et liste des pièces justificatives disponibles sur le site du Consulat de France à Madrid (onglet « Votre service social »).

<https://es.ambafrance.org/Bourses-scolaires-2019-2020>



Le dossier doit être dûment complété et signé, sous peine de voir son dossier rejeté.

### 3. Déposer le dossier

Tous les dossiers doivent être déposés ou envoyés directement par voie postale au Consulat de France à Madrid au plus tard le **13/09/2019** (pas de dépôt en agence).

#### 1<sup>ère</sup> Demande

Entretien obligatoire  
(pour prendre RDV écrire  
à  
**social.madrid-  
fslt@diplomatie.gouv.fr**

#### Révision et renouvellement tardif

Déposer ou  
envoyer  
directement votre  
dossier

## Calendrier

1. **Jusqu'au 13/09/2019 :** Dépôt des dossiers par les familles (et entretiens pour les premières demandes).
2. **13/09/2019 au 13/10/2019 :** Instruction des dossiers par le service social du Consulat
3. **Début novembre 2019 :** Réunion du Conseil Consulaire des Bourses à Madrid.
4. **17 et 18/12/2019 :** Réunion de la Commission Nationale des Bourses à Paris.
5. **Fin décembre 2019 :** Notification aux familles de la décision.

## Information

La demande de bourse et l'inscription auprès de l'établissement scolaire sont deux formalités indépendantes (consulter préalablement auprès de l'établissement pour les disponibilités).



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MADRID

☎ 91 700 77 19 / 78 00

✉ [social.madrid-fslt@diplomatie.gouv.fr](mailto:social.madrid-fslt@diplomatie.gouv.fr)

📍 C/ Marques de la Ensenada, 10 -28004 Madrid-